

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 février à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans l'ancien bâtiment scolaire, sous la présidence de Monsieur Patrick VIVERGE, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 19 février 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 4 mars 2021

Présents :

Norbert BACKENSTRASS – Christine BERREZ – Isabelle BOURGEOIS – Laurent COURCENET – Frédéric GUERINET – Raphaël JACQUES – Sophie MAIRE – Stéphane THUREL – Roland VANDELLE – Patrick VIVERGE.

Absent excusé : Jean-Baptiste TINGUELY

Procuration : Jean-Baptiste TINGUELY à Patrick VIVERGE

Monsieur Frédéric GUERINET est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2020
2. Décisions du maire
3. Enfouissement des réseaux : effacement rue de Foucherans
4. City Park
5. Loyers des logements communaux
6. Loyer de la carrière
7. Adhésion « Club Acheteur » du Grand Dole
8. Tarifs cavurnes
9. Questions diverses

1) APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 décembre est approuvé à l'unanimité.

2) DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions suivantes :

- Création de trois cavurnes par les Pompes funèbres de Foucherans pour un montant de 540 € TTC ;
- Réparation chaudière de la salle des fêtes par la Franc Comtoise pour un montant de 2 316,66 € TTC ;
- Achat de produits d'entretien à la société IPC pour un montant de 804,60 € TTC ;
- Achat de fournitures à AFLPH pour un montant de 205,06 € TTC ;
- Achat de fournitures à Bureau Vallée pour un montant de 69,71 € TTC ;
- Réparation et installation d'un triangle à destination du véhicule communal « Kangoo » par le garage Monnières Autos pour un montant de 2 061,60 € TTC ;

3) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX : EFFACEMENT RUE DE FOUCHERANS

Monsieur le maire présente l'Avant-Projet Sommaire (APS) fournit pas le SIDEC pour le projet d'enfouissement des réseaux secs de la rue de Foucherans. Ce projet concerne le réseau électrique ainsi que les infrastructures télécom. De plus, l'éclairage public sera également changé et est compris dans ce projet. Cette étude exclut l'impasse privée présente le long de cette rue. Monsieur le maire précise que les habitants concernés ont été informés. Dans cette étude, le reste à la charge de la commune s'élève à environ 100 000 €.

Laurent COURCENET souhaite avoir des précisions sur la fibre et son éventuelle planification dans ce projet. M le maire indique qu'une concertation entre tous les acteurs sera normalement prévue et permettra de grouper les travaux. Christine BERREZ prend la parole pour demander si toutes les rues du village seront concernées. Il est en effet prévu que les réseaux de toutes les rues soient enfouis : il s'agira donc d'un projet pluriannuel.

Roland VANDELLE précise les difficultés qu'il faudra aborder dans les futures études (arbres présents, poteaux électriques dans certaines rues, ...) et indique que l'aménagement futur de la rue n'est pas prévu dans cet avant-projet. Enfin M. le maire évoque la possibilité de recourir à l'emprunt pour financer des projets. En termes de calendrier Laurent COURCENET souhaite savoir quand les travaux débiteront. À ce jour, il s'agit d'un avant-projet et selon le SIDEC il est probable que ce projet débute en fin d'année 2021.

4) City Park

M. VANDELLE rappelle rapidement les éléments du cahier des charges qui ont servi à choisir l'entreprise qui réalisera le parc multisport qui sera situé rue de Champvans (à proximité du terrain de tennis).

Le Conseil Municipal accepte :

- le devis de la société SATD d'un montant de 36 948.00 € HT pour la réalisation du parc multisport.
- le devis de l'entreprise SA BACLET d'un montant de 12 556.00 € HT pour effectuer les travaux de terrassement.
- le devis de l'entreprise SA BACLET d'un montant de 9 861.50 € HT pour la pose de l'enrobé du city park.

Ces travaux engloberont des aménagements annexes à proximité du terrain multisport (chemin derrière le terrain de tennis, suppression d'une haie de thuyas).

La délibération n° 1/2021 est approuvée à l'unanimité.

L'ensemble de l'opération ne dépasse pas les 60 000 € seuil fixé au moment d'établir le plan de financement pour ne pas avoir besoin d'effectuer de marché pour ce type d'opération.

Roland VANDELLE précise qu'il n'a toujours pas de confirmations du côté des subventions. Sophie MAIRE précise que le montant de la DETR pourrait être inférieur à celui prévu.

5) Loyers des logements communaux

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location des logements communaux ainsi que ceux des garages. Cette hausse représentera environ 4 à 5 € par logement et environ 1 € pour un garage.

M. COURCENET souhaite savoir combien de logements possède la commune.

Sophie MAIRE indique qu'il a 6 logements.

M. VIVERGE rappelle la procédure mise en place lorsqu'un loyer est impayé.

Christine BERREZ souhaite savoir si l'augmentation des loyers pourrait être plus élevée.

M. le maire précise que l'indice sert de référence et que le loyer peut être augmenté davantage si cela se justifie (travaux d'amélioration, service supplémentaire, ...).

Norbert BACKENSTRASS précise que par manque d'hygiène et d'entretien certains logements peuvent se dégrader et qu'il faudrait donc être vigilant à cela à l'avenir.

La délibération n° 02/2021 est approuvée à l'unanimité.

6) Loyer de la carrière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le géomètre a déterminé le volume de la cubature pour l'année 2020, celui-ci a légèrement diminué (10 000 m³ de moins). Il précise que le mode de calcul du montant du loyer est défini selon une partie fixe et une partie variable indexées sur l'indice GRA des granulats. Le montant du loyer s'élève à la somme de 109 617.47 €.

La délibération n° 03/2021 est approuvée à l'unanimité.

7) Adhésion au « Club Acheteurs » Grand Dole

Sophie Maire présente le « Club acheteurs » du Grand Dole et la convention soumise au conseil.

La CAGD propose à l'ensemble des communes membres un service de mutualisation des processus d'achats. Cette mutualisation des achats est possible en adhérant au groupement de commandes intitulé « Club Acheteurs ».

Cette adhésion, gratuite, n'emporte aucune contrainte ou obligation, elle permet simplement à chaque commune adhérente d'être sollicitée par la Communauté d'Agglomération lors de la programmation de consultations qui peuvent faire l'objet d'achats groupés. Chaque membre a également la possibilité de faire remonter des besoins.

Le conseil municipal décide d'adhérer au « Club acheteurs » du Grand Dole.

La délibération n° 04/2021 est approuvée à l'unanimité.

8) Création d'un tarif « Cavurnes »

Monsieur le maire rappelle la décision prise concernant la pose de trois cavurnes au cimetière communal. Le conseil municipal décide de fixer les tarifs des cavurnes (59 x 59 cm) comme suit :

Concession pour 30 ans :	210 €
Renouvellement de la concession :	110 €
Ouverture par une personne habilitée :	50 €

La délibération n° 05/2021 est approuvée à l'unanimité

Monsieur le maire précise qu'un travail d'aménagement du cimetière devra être entrepris et qu'un règlement du cimetière devra également être rédigé.

9) Questions diverses

➤ Sécurisation de la rue de Champvans

Roland VANDELLE présente la situation : suite à la demande de certains riverains de la rue, des travaux de sécurisation des piétons auront lieu dans la partie basse de la rue de Champvans. Des devis sont en cours d'élaboration et de discussion. La solution provisoire (en attendant un aménagement complet de la rue) retenue consiste à buser le fossé avec un tuyau pour pouvoir ensuite le recouvrir par des graviers et ainsi créer un trottoir là où il n'existe pas.

➤ Recours à un bureau d'étude pour le futur aménagement de la rue de Foucherans.

Pour avoir une vision globale de la situation et pouvoir envisager l'aménagement de la rue de Foucherans le plus adapté. Le conseil municipal souhaite faire appel à un bureau d'étude qui s'occupera de dresser un bilan de la situation (circulation, intégration des contraintes) et de proposer des aménagements futurs. Le conseil municipal décide d'attribuer cette mission d'assistance au Maître d'Ouvrage au SIDEC pour un montant de 4 180 € HT.

La délibération n° 06/2021 est approuvée à l'unanimité

➤ Désherbeur thermique

Monsieur le maire informe le conseil que le désherbeur thermique partagé avec les communes de Sampans et Champvans est de nouveau en panne. La municipalité de Champvans souhaitait savoir si la cession de ce désherbeur à leur profit était envisageable. Le maire précise qu'il a refusé cette possibilité mais que la gestion du désherbeur ne s'effectuerait plus qu'entre les communes de Monnières et Champvans car la municipalité de Sampans se désengage de cet équipement.

➤ Nouveau périmètre de l'extension de la carrière

Suite au résultat du sondage effectué sur le terrain de la future extension. La direction de la carrière souhaite faire évoluer le lieu de la future extension. Cette décision nécessitera une modification du PLUi. Le maire précise qu'une discussion devra avoir lieu et qu'un positionnement devra être pris par le conseil municipal face à cette proposition.

➤ Achat d'une bande de terrain de M. MAISIER

Roland VANDELLE informe le conseil qu'un des poteaux du filet entourant le terrain de foot se situe sur la parcelle de Monsieur MAISIER. L'entretien autour de celui-ci est rendu impossible de par le manque d'accessibilité et la présence de ronces. Une discussion aura lieu avec le propriétaire afin de trouver une solution.

➤ Retour des commissions du Grand Dole

Chaque conseiller ayant déjà participé à une commission du Grand Dole présente rapidement ce qu'il a été fait au cours de celle-ci.

➤ Préparation du budget communal 2021

Sophie Maire précise que le vote du budget aura lieu dans la deuxième quinzaine de mars. Une réunion préparatoire au conseil municipal où sera voté le budget sera organisée rapidement afin de présenter le 1^{er} budget de cette mandature aux membres du conseil.

La séance est levée par le Maire à 19h35

Le Maire
Patrick VIVERGE

